



BUDGET 2026

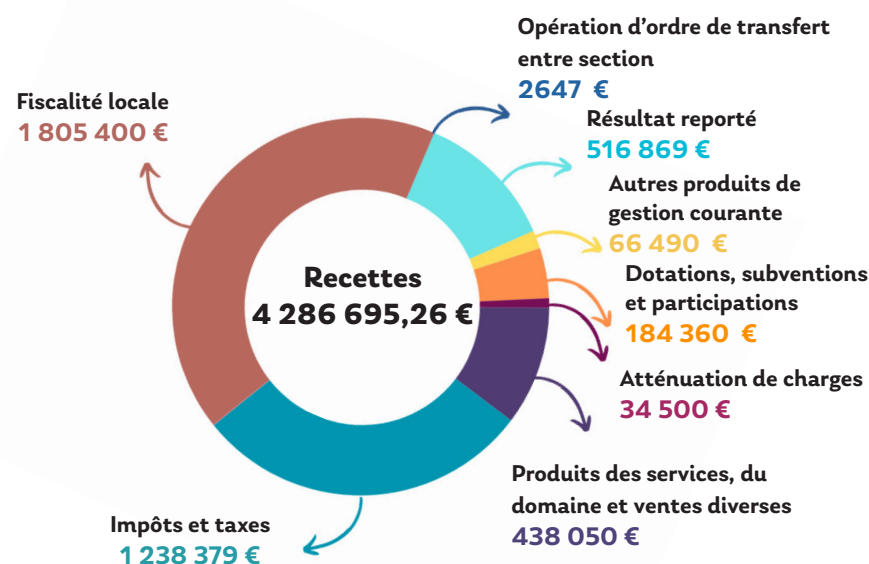
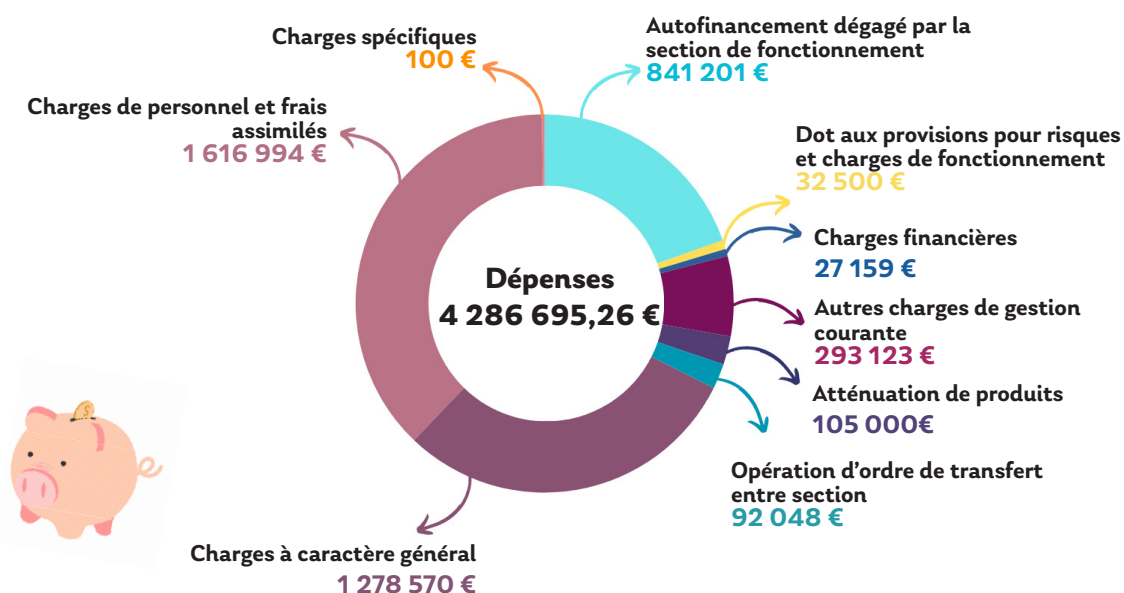
Voté en Conseil Municipal du 28 mai 2026

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux. Ainsi la section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements et les intérêts de la dette.

Les recettes proviennent principalement de la fiscalité locale, des dotations de l'État et des services rendus à la population (restauration scolaire, périscolaire, loyers...).

Cette année, le budget de la section fonctionnement s'équilibre à **4,29 millions d'euros**. En 2026, la commune prévoit de dégager un autofinancement de **près de 850 000 euros**, indispensable pour soutenir ses projets d'investissement futurs.



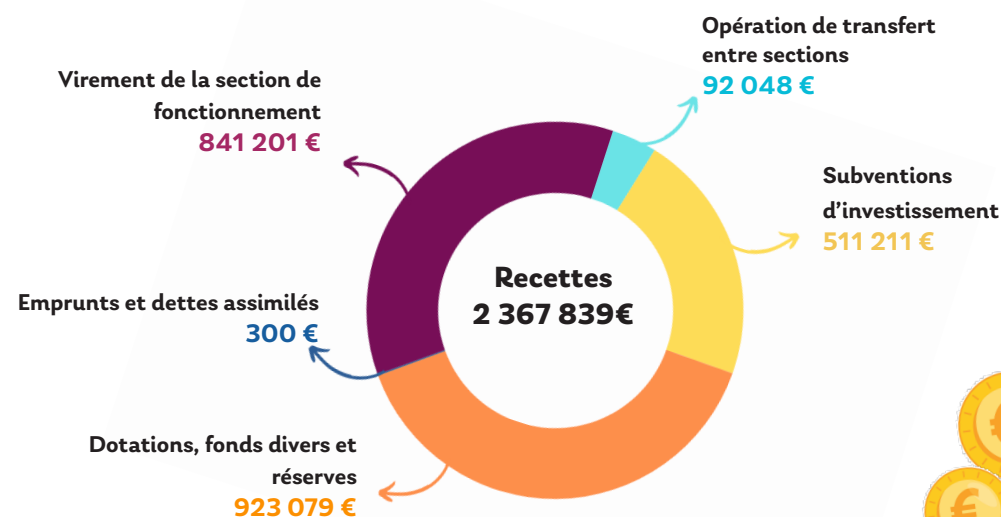
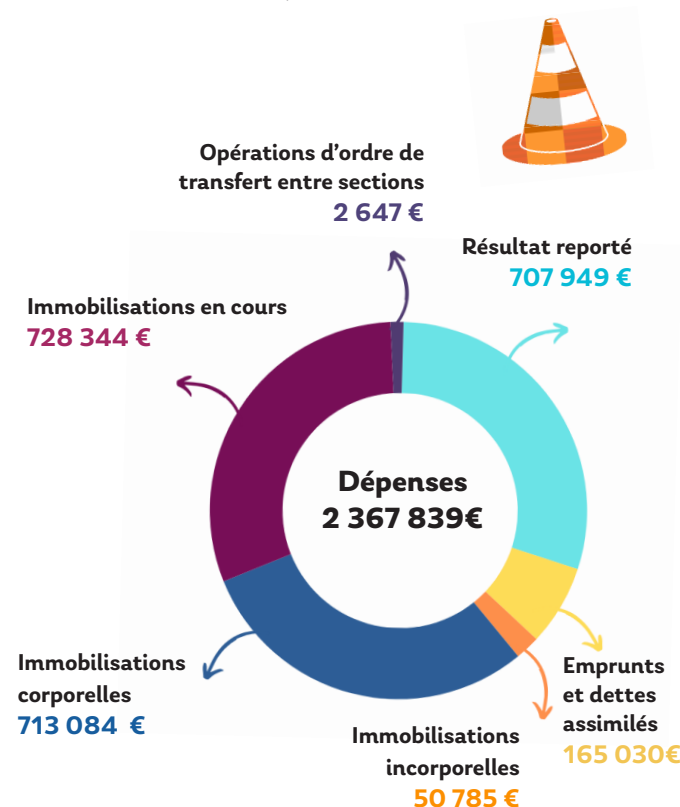
Le vote du Budget 2026 s'est déroulé en 2 étapes :

1 : La 1ère étape a consisté à voter, le 18 décembre dernier, le budget primitif sans résultats ni restes à réaliser

2 : Ces éléments ont été intégrés lors du budget supplémentaire qui ont été votés lors du Conseil Municipal du 28 mai.

INVESTISSEMENT

Cette année, le budget d'investissement s'équilibre à 2,37 millions d'euros. Il permet de financer les projets de la Commune et les achats de matériels importants.



ZOOM Les principaux projets de l'année 2026 :

Construction d'une buvette associative

Installation de panneaux photovoltaïques à la maison des associations, après validation de sa faisabilité technique

Travaux d'isolation au groupe scolaire (fonds vert)

Etude sur les équipements techniques de la commune pour un marché de maintenance chauffage/ventilation/intervention

Continuation de l'aménagement du parc municipal

Rénovations structurelles sur le bâtiment préfabriqué de l'école

Aménagement du terrain derrière le nouveau centre de loisirs Planète Sourires

Installation d'un feu tricolore (feu méritant) chemin de la Madone.

Ces investissements sont financés par les subventions, les recettes propres de la commune, et l'autofinancement dégagé sur le budget de fonctionnement.